

Conseil Municipal du 13 janvier 2021

convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, délocalisé à la salle des fêtes en raison de La COVID 19, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 janvier 2021

Présents : Mmes BERGERON Sandrine, ETAVARD Catherine, GUESDON Natacha, NOCQUET Nora, ROBICHON Betty et SAMSON Stéphanie, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, CHAMPHOYAUX Dominique, DUCROCQ Alain, PAPIN Stéphane, SITEAU Anthony et VARIN Louis.

Absent excusé : ROBICHON Hervé

Absente : CHARLETON Avril

Secrétaire de séance : SAMSON Stéphanie

Après relecture, le compte rendu de la dernière réunion est adopté.

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Vu le projet de délibération présenté lors du conseil du 21 octobre 2020, Vu à l'avis favorable du CT du CDG79 le 16 décembre 2020,

Le conseil valide les modifications apportées au RIFSEEP, concernant la création de la catégorie pour le recrutement d'un adjoint administratif ainsi que la revalorisation des montants.

DÉCISION MODIFICATIVE 01 SUR LE BUDGET 2020

Suite au rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît une erreur de 0.60 cts.

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
023		Virement à la section d'investissement	-0.60
022		Dépenses imprévues	+0.60

Le conseil municipal valide les modifications apportées au budget principal.

DÉLIBÉRATION ¼ DES INVESTISSEMENTS

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CRÉDITS OUVERTS EN 2020 SANS RAR 2019	25 % POUR 2021
624 492.03	156 123

Le conseil municipal valide cette proposition.

REMPLACEMENT DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur acheté en 2015 est en panne, il a été envoyé en réparation.

Cependant le fournisseur nous a signalé qu'il devait être mis dans une armoire chauffante car un défibrillateur ne supporte pas les écarts de température.

Après discussion, le conseil valide la proposition d'acheter un nouvel appareil si le défibrillateur défectueux est irréparable.

Donne l'autorisation à M. le Maire de demander un devis et de signer ce devis, budget maximum de 2000 € TTC.

PROPOSITIONS D'ACHAT DE DEUX TERRAINS AU LOTISSEMENT

Deux propositions d'achat de terrain ont été reçues pour les lots 1 et 2.

Proposition d'achat pour la somme de 1 000 € de M. et Mme PRÉ Sylvain pour le lot n° 1 cadastré ZM 129 d'une superficie totale de 770 m².

Proposition d'achat pour la somme de 1 000 € de M. PRÉ Florent et Mme LACOSTE Murielle pour le lot n°2 cadastré ZM 130 et 135 d'une superficie totale de 792 m².

Après discussion et débat, le conseil valide les deux propositions. Cependant les conditions de vente seront affinées.

PROPOSITION D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL

Une proposition d'achat d'un chemin rural affecté à un seul propriétaire a été reçu.

Ce chemin rural ne dessert que les parcelles appartenant à M. SANSAULT.

Après étude du plan, le conseil accepte la vente du chemin rural au prix de 2 € m² TTC, les frais de bornage ainsi que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil donne l'autorisation à M. le Maire de signer tout document afférant à ce dossier.

AMÉNAGEMENT SECRETARIAT

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été validé le recrutement d'un adjoint administratif pour compléter le service. M. le Maire précise que les deux agents sont amenés à travailler ensemble. De ce fait, il propose de réaménager le bureau, avec l'achat de nouveaux mobiliers, écran d'ordinateur ainsi que de revoir l'électricité pour une meilleure installation et l'optimisation des postes de travail.

Le conseil valide la proposition, de M. le Maire, sur la réorganisation de l'aménagement du secrétariat et accepte qu'un budget de 1 500 € HT soit alloué pour le mobilier et les travaux.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Nuisance de pigeons à l'église : Les pigeons appartiennent aux locataires du presbytère, M. le Maire verra avec eux et les chasseurs. Les cartouches restent à la charge des chasseurs.

Il manque à la salle des fêtes une plaque chauffante, M. le Maire demandera un devis pour le remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h30
Prochaine réunion le 17 février 2021

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ